



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession d'une parcelle à la société MTM Transports Malgogne – Parc d'activités des Estuaires à Derval

EXPOSE

La société MTM – Transports Malgogne a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 11 juin 2021 pour acquérir une parcelle située sur le parc d'activités des Estuaires à Derval.

Cette parcelle, cadastrée XX n°81, d'une superficie d'environ 26 000 m² permettrait notamment à l'entreprise d'aménager un parking spécifique poids lourds et d'édifier un bâtiment logistique d'environ 5 000 m².

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale à 20 € du m², par courrier en date du 19 janvier 2021.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de ladite parcelle d'une superficie d'environ 26 000 m² au prix de 20 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 16 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société MTM – Transports Malgogne, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la parcelle XX n°81 sur la commune de Derval (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 20 € H.T. le m²,

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à la majorité
M. Alain HUNAUT ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210629-608-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2021

Publication le : 29-06-2021 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT